



## Arrêté du maire de la commune de BLOYE -74150- HAUTE-SAVOIE

### **OBJET :**

### **ARRETÉ DE CIRCULATION POUR TRAVAUX**

**Le Maire de BLOYE**, Haute-Savoie,

VU l'article L.2212.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU la demande d'arrêté de circulation en date du 17 février 2025 faite par la société CECCON BTP, Monsieur Aurélien JUIF,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la Route de Massingy (RD n°240), dans un but de sécurité publique afin de permettre sur la voie publique des travaux de détection de réseaux (pas de travaux de génie civil et de travaux de voirie) par la société CECCON BTP, du lundi 03 mars 2025 au jeudi 03 avril 2025,

VU l'intérêt général ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les travaux seront réalisés Route de Massingy (RD n°240) pour une durée de 30 jours calendaires du lundi 03 mars 2025 au jeudi 03 avril 2025 de 08h00 à 17h00. La route sera sur deux sens de circulation (cf. demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement ou d'autorisation d'entreprendre des travaux + plan synthétique des réseaux). Les travaux seront des travaux de détection de réseaux (pas de travaux de génie civil et de travaux de voirie). L'intervention des travaux durera 30 jours calendaires au maximum les 03/03/2025 au 03/04/2025.

**Article 2** : La sécurisation sera mise en place par la société CECCON BTP. Le présent arrêté sera placé de façon visible pendant toute la durée des travaux.

**Article 3** : Monsieur le Président du Conseil Départemental 74, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly, Monsieur le Maire de Bloye, Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly, Monsieur l'Agent de Maîtrise du CERD d'Alby-sur-Chéran, Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, la société CECCON BTP, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et annexé au registre des arrêtés du Maire.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur Martial SADDIER, le Président du Conseil Départemental 74,
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Rumilly,
- Monsieur le Chef de Corps des Services de Secours de Rumilly,
- Monsieur Hervé ISEPPY, Agent de Maîtrise, CERD d'Alby-sur-Chéran,
- Monsieur le Chef du Service Transports Scolaires de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie,
- Monsieur Aurélien JUIF, la société CECCON BTP,
- Affichage en mairie de Bloye.

Acte rendu exécutoire après publication  
ou affichage en date du :

Pour le Maire,  
Patrick DUMONT



Fait à BLOYE, le 17 février 2025  
Pour le Maire,  
Patrick DUMONT

